

Ecrit par le 29 octobre 2025

# Accès aux plages gardoises à partir du 21 mai

Par arrêté du 15 mai 2020, le préfet du Gard autorise à compter du jeudi 21 mai 2020 et à titre dérogatoire l'accès aux plages du Grau-du-Roi ainsi que les activités nautiques et de plaisance.

**A compter du jeudi 21 mai est autorisé l'accès aux plages :**

- **de la rive droite (de l'accès n°2 à l'accès n°26 - linéaire de 2,5 km),**
- **de la rive gauche (de l'accès n°33 à l'accès n°50 - linéaire de 1,3 km),**
- **de Port Camargue Sud (de l'accès n°57 à l'accès n°74 - linéaire de 947 m,**
- **de la pointe de l'Espiguette (de l'accès de la digue jusqu'au phare de l'Espiguette n°75 à 77 - linéaire de 3,7 km).**

**Sur ces 4 plages, sont interdites les activités statiques et la pratique des sports et jeux collectifs.**

Resteront interdites d'accès :

- la plage du Boucanet sur la rive droite (de l'accès n° 1 à l'accès n° 2 : linéaire de 882 m),
- la plage rive gauche (de l'accès n° 27 à l'accès n°33 : linéaire de 462 m),
- la plage de Port Camargue Nord (de l'accès n° 50 à l'accès n° 56 : linéaire de 482 m),
- la plage de l'Espiguette (du phare de l'Espiguette jusqu'aux accès n° 78 à 82 : linéaire de 2,1 km).
- 

La pêche statique à la ligne est interdite sur l'ensemble des plages du Grau-du-Roi.

Toute présence statique, assise ou allongée ainsi que toute vente à emporter et toute location de matelas et transat sont interdites sur les plages visées par le présent arrêté. La pratique du pique-nique y est également prohibée.

Sont également interdits sur ces mêmes plages les regroupements de plus de 10 personnes, toutes activités physiques collectives, toute pratique festive et la consommation d'alcool.

**Le préfet rappelle que cette dérogation pourra être levée à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le département ou du non-respect par la population des mesures figurant au présent arrêté.**

Retrouvez

sur

[www.gard.gouv.fr/Actualites/Conditions-restrictives-d-acces-aux-plages-gardoises-a-compter-du-jeudi-21-](http://www.gard.gouv.fr/Actualites/Conditions-restrictives-d-acces-aux-plages-gardoises-a-compter-du-jeudi-21-)

Écrit par le 29 octobre 2025

[mai-a-8-heures](#) les cartes des plages, les activités autorisées et les arrêtés préfectoraux

## Pierrelatte : La ferme aux crocodiles rouvre ses portes jeudi 21 mai



**Après deux mois de fermeture liés à la crise du Covid-19, la Ferme aux Crocodiles de Pierrelatte a obtenu l'accord de la préfecture de la Drôme pour rouvrir la Réserve tropicale aux visiteurs dès le jeudi de l'Ascension. Une autorisation conditionnée par des aménagements d'horaires, d'activités et de parcours, pour la sécurité de tous.**

Ecrit par le 29 octobre 2025

## Réouverture les mercredis, week-ends et jours fériés

«Pour préserver une certaine forme d'équilibre économique, nous n'allons ouvrir que les mercredis, week-ends et jours fériés jusqu'à début juillet, sur la tranche horaire 10h-17h. Avec une exception pour le pont de l'Ascension puisque nous ouvrirons en continu du jeudi 21 au dimanche 24 mai».

## Relancer l'activité

Après avoir effectué un service réduit lors du confinement, les collaborateurs de la Ferme aux Crocodiles vont, service par service, se rendre sur place afin de rendre le site opérationnel pour l'accueil des visiteurs le 21 mai. « Ils vont toutefois continuer à travailler à temps partiel jusqu'à ce que l'activité justifie le retour de l'intégralité des salariés. Nous prévoyons cette année 50 000 visites en juillet août, alors que le triple est habituellement comptabilisé en ces périodes estivales», souligne Samuel Martin.

## Attirer la clientèle locale

Une reprise que la Ferme aux Crocodiles espère positive, en misant sur le tourisme local et les habitants des différents départements dans le périmètre des 100 km autour du site. Les Drômois, Ardéchois, Isérois, Vauclusiens, Gardois ou encore Bucco-Rhodaniens auront peut-être envie de s'évader à côté de chez eux pour redécouvrir la beauté et les pensionnaires du premier site touristique de la Drôme.

## Les conditions d'accueil

Alors que l'épidémie du Covid-19 n'est pas terminée, cette réouverture est conditionnée par l'application de nouvelles règles sanitaires : promotion des gestes barrières avec le port de masque recommandé, la désinfection des mains et des chaussures à l'entrée, respect d'une distance d'1 m entre chaque groupe (groupes familiaux de moins de 10 personnes) et parcours aménagé pour que les visiteurs ne se croisent pas. Dans l'objectif d'un respect total des consignes de sécurité, les animations ne pourront pas avoir lieu et les aires de jeux seront fermées, tout comme les points de vente et restauration. «Pour pallier ce manque, nous offrons à nos visiteurs une réduction de 20% sur le billet d'entrée jusqu'au 7 juin. Ils auront aussi la possibilité de télécharger des petits films le long du parcours pour illustrer ce qu'ils voient. Les guides et les soigneurs seront également présents pour répondre aux questions,» précise Samuel Martin qui

---

# Top départ pour la réouverture du karting de

Ecrit par le 29 octobre 2025

# Monteux



À compter du jeudi 21 mai, le karting de Monteux réouvre ses pistes et circuits aux amateurs, non sans prendre quelques précautions d'usage. Afin d'éviter les regroupements à l'accueil, la réservation sur [www.kartingdemonteux.fr](http://www.kartingdemonteux.fr) est obligatoire. Le port du masque dans l'enceinte du club est obligatoire, les regroupements de plus de 10 personnes dans un même endroit sont interdits et la direction conseille de venir avec son casque personnel (en bon état et avec visière). À noter que des cagoules à usage unique seront mises à disposition des pilotes. Enfin, les casques, volants, poignées de portes ainsi que les sanitaires seront désinfectés régulièrement.

**Karting de Monteux. Zone mécanique des Confines. Route de Sarrians.**